

De l'écodéveloppement au *Buen Vivir*, ou comment replacer les savoirs locaux au cœur des processus de coopération décentralisée dans les pays du Sud

Éric BERR¹ et Arnaud DIEMER²

En l'espace de quelques années, la théorie du développement a été traversée par de nombreuses propositions visant à inscrire la coopération décentralisée et le développement participatif au cœur des stratégies dites *Bottom Up*. Deux approches, l'écodéveloppement et le *Buen Vivir*, se sont particulièrement révélées innovantes. D'une part, elles invitent toutes deux à une action concertée de tous les acteurs sociaux et un rééquilibrage des pouvoirs au profit de la société civile. D'autre part, elles supposent de partir du territoire et des processus de délibération locaux pour répondre à des problématiques de fond : durabilité environnementale, inégalités sociales, transformation du système productif, démocratie participative.

Mots-clés : *Buen Vivir*, coopération décentralisée, développement participatif, écodéveloppement

Classification JEL : B59, O10, Q01

From Ecodevelopment to Buen Vivir, or How to Put Local Knowledge at the Heart of Decentralized Cooperation Processes in the South

Within a few years, Development Theory has seen many proposals to include decentralized cooperation and participatory development at the heart of bottom-up strategies. Two approaches – ecodevelopment and *Buen Vivir* – were particularly innovative. On the one hand, they invite the concerted action of all social actors and a rebalancing of powers in favor of civil society. Second, they take as their starting point the territory and local deliberative processes to address substantive issues: environmental sustainability, social inequality, transformation of the productive system, and participatory democracy.

Keywords: *Buen Vivir*, Decentralized Cooperation, Ecodevelopment, Participatory Development

¹ Université de Bordeaux, Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GREThA-CNRS). eric.berr@u-bordeaux.fr

² Université Clermont Auvergne, Triangle-CNRS, CERDI-CNRS, OR2D. arnaud.diemer@or2d.org

Partant du constat que les voies traditionnelles de coopération – bilatérales et multilatérales – entre pays développés et en développement présentaient de nombreuses faiblesses et limites (Djefflat et Boidin, 2010), la coopération décentralisée a été mise en avant au début des années 1990 afin de combler les lacunes constatées. En France, la loi d'orientation du 6 février 1992 d'administration territoriale de la République la définit de la façon suivante : « il y a coopération décentralisée lorsqu'une (ou plusieurs) collectivité(s) locale(s) française(s) développe(nt) des relations avec une (ou plusieurs) collectivité(s) locale(s) étrangère(s) : il peut s'agir aussi bien de l'établissement de relations d'amitié ou de jumelage avec des collectivités territoriales étrangères, d'actions de promotion à l'étranger, d'aide au développement de collectivités dans certains pays, d'assistance technique, d'action humanitaire, de gestion commune de biens et services, mais aussi de coopération transfrontalière et de coopération interrégionale » (cité par Djefflat et Boidin, 2010, 2). La coopération décentralisée regroupe toutefois des pratiques très diverses, qui peuvent être basées sur des liens à vocation amicale, culturelle, linguistique ou économique, mais peuvent aussi prendre la forme de coopérations transfrontalières ou d'aide au développement (Froger, 2010). D'abord centrée sur l'assistance humanitaire, la coopération décentralisée a progressivement élargi son champ d'action afin d'embrasser la problématique du développement dans sa globalité. Aujourd'hui, le développement durable est d'ailleurs une des thématiques qui monte en puissance dans le cadre de cet appui au développement des pays du Sud. Les travaux s'inscrivant dans le champ du développement durable (Diemer et Marquat, 2015 ; Figuière, Boidin, Diemer, 2014 ; Djefflat et Boidin, 2010) misent sur la reconnaissance des savoirs locaux à travers un modèle participatif ascendant, sur une planification horizontale du développement local, ou encore sur un modèle décentralisé rompant définitivement avec l'idée même de développement. Ainsi, développement participatif et coopération décentralisée partagent une certaine idée du développement. D'une part, ils suggèrent tous deux que la libre participation au processus de décision est un trait essentiel de la valeur éthique du développement (Drydyk, 2010 et 2005). Cette vision remet profondément en cause les stratégies de développement et de croissance (dites *Top-down*) des années 1960-70, tout en faisant émerger d'autres problématiques. Goulet (1971) a notamment montré qu'une participation incluant un grand nombre de personnes pouvait se révéler intenable. Rowlands (1995) a, quant à lui, souligné que la notion d'*empowerment* – terme usité pour signaler que les populations deviennent les acteurs de leur propre développement – était très souvent complexe et difficile à mettre en œuvre. D'autre part, ces deux auteurs introduisent l'idée que la participation peut prendre plusieurs formes, allant de la simple participation (diluée) à une participation plus engagée. Crocker (2010) distingue *la participation nominative* (une personne est membre d'un groupe mais ne participe pas aux réunions), *la participation passive* (la personne est membre d'un groupe, elle participe aux réunions du groupe mais se contente d'écouter), *la participation consultative* (la personne, membre d'un groupe, est amenée à donner son opinion sur un sujet, tout en ne prenant pas part à la décision), *la*

participation pétitionnaire (tout membre d'un groupe a le droit d'être entendu, et les membres influents du groupe doivent savoir écouter), *l'implémentation participative* (les membres non influents peuvent émettre un avis et adopter certaines décisions), *la négociation* (les membres les moins influents peuvent négocier avec les membres les plus influents, des concessions vont émerger) et, enfin, *la participation délibérative* (il s'agit de délibérer ensemble, d'examiner des propositions, de trouver des accords, sur la base de valeurs partagées).

Dans ce qui suit, nous souhaitons revenir sur deux approches s'inscrivant dans ce champ de réflexions et d'investigations du développement participatif et de la coopération décentralisée : l'écodéveloppement, initié dans les années 1970 par Ignacy Sachs, et le courant du *Buen Vivir*, incarné par les travaux d'Alberto Acosta dans les années 2000. Notre article s'attachera ainsi à présenter les principales caractéristiques de ces deux approches, en insistant tout particulièrement sur leur posture en matière de coopération décentralisée. En effet, la coopération économique décentralisée suppose de bâtir et d'entretenir des réseaux de coopération économique entre des territoires ayant une histoire et un avenir communs. Ces réseaux ont pour objectif de rapprocher des écosystèmes économiques pour favoriser l'émergence de projets et renforcer les échanges entre partenaires. La mise en place de dynamiques nouvelles entre territoires, entreprises, société civile, ... sont désormais des enjeux de premier ordre pour les collectivités. Dans le même temps, la coopération décentralisée entend contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement fondé sur une autre conception de l'économie, au service de l'Humain avant toute chose. Cette approche de l'économie accorde une place importante aux valeurs de réciprocité, de partage, de respect, d'autonomie, de responsabilisation et de durabilité. Les deux approches que nous nous proposons d'analyser s'inscrivent dans cette démarche. Elles proposent même un élargissement du cadre de la coopération décentralisée dans les trois directions suivantes.

Premièrement, la coopération décentralisée inscrit tout projet de développement dans une configuration locale et durable (que nous entendons ici au sens de durabilité forte³). Comme le soulignent Djeflat et Boidin, les différents projets « doivent non seulement aider à résoudre les problèmes courants mais

³ La durabilité forte s'oppose à la durabilité faible, d'inspiration néo-classique, qui vise à valoriser monétairement les éléments naturels afin de les intégrer dans un calcul coûts-bénéfices, postule une parfaite substituabilité entre les différentes formes de capital (physique, humain, naturel), ainsi qu'une relation vertueuse entre croissance économique et qualité environnementale qui est à la base de la courbe environnementale de Kuznets. La durabilité forte propose une approche plus radicale, en rupture avec l'approche néo-classique. Elle postule le maintien d'un stock de capital naturel dit critique et rejette donc le principe de substituabilité des facteurs de production au profit de leur complémentarité. Elle s'oppose à la valorisation monétaire des éléments naturels et centre son analyse sur les questions de répartition et non sur la croissance économique. Pour une présentation plus détaillée de la distinction entre durabilité faible et forte, voir Berr (2013) et Neumayer (2003).

également permettre aux populations locales de les inscrire dans les perspectives de développement du village ou du territoire à long terme et dans le développement durable du pays » (Djeflat et Boidin, 2010, 3).

Deuxièmement, elle renvoie directement aux travaux d'Armatya Sen (2000, 1999, 1991) et à la question des capacités. Par ce terme, Sen entendait porter une attention particulière aux différents modes du fonctionnement humain (Diemer, 2004), plus précisément aux « capacités » dont jouissent les individus pour diriger leur vie comme ils l'entendent, « c'est-à-dire en accord avec les valeurs qu'ils respectent et qu'ils ont raison de respecter » (Sen, 1999, 28). Les capacités d'une personne dépendent donc de nombreux éléments qui comprennent aussi bien les caractéristiques personnelles (liberté individuelle) que l'organisation sociale : « La responsabilité de la société à l'égard de la liberté individuelle impose qu'on attache de l'importance à l'accroissement des capacités dont disposent réellement les personnes différentes. Et le choix de l'organisation sociale doit être en fonction de sa capacité à promouvoir les capacités humaines » (Sen, 1991, 17). Les actions de coopération décentralisée supposent donc de tenir compte des savoir-être et des savoir-faire des populations locales (notamment en matière environnementale), puis de rendre pérennes les revenus des activités développées (il s'agit d'assurer le lien entre les générations actuelles et les générations futures).

Troisièmement, elle rejoint l'idée de « *bonne gouvernance* » (version normative) au sens de réduction des prérogatives de l'État⁴ au profit des organisations de la société civile et des collectivités territoriales. Faire de la coopération décentralisée, c'est mettre la *gouvernance territoriale* à l'épreuve des contextes locaux et initier une démarche de gestion participative des ressources (Hochet, 2006). C'est aussi transposer la notion d'*empowerment* (Rappaport, 1984) au niveau communautaire⁵ (Lackey, Burke et Peterson, 1987) et organisationnel⁶ (Cornwall et Perlman, 1990). Rendre la coopération décentralisée plus efficace passe par l'identification d'éléments facilitateurs tels que l'accès des populations aux informations, leur implication et leur responsabilisation dans les processus de décisions, la capacité des organisations locales à formuler des demandes envers les institutions et les structures décisionnelles, la concertation des organisations de la société civile avec les collectivités territoriales, le renforcement des capacités institutionnelles locales dans la régulation des conflits, la sécurisation des droits sociaux et la gestion de l'environnement,...

⁴ Les États ont souvent été engagés dans des politiques d'ajustement structurel par les institutions internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international).

⁵ C'est la capacité des individus qui s'entraident à changer leurs conditions de vie. La notion de communauté inclut la notion de solidarité, d'attachement des membres les uns aux autres, de culture, de normes et de valeurs partagées. Un des objectifs de l'*empowerment* communautaire est de rendre la communauté capable d'analyser sa situation, de définir ses problèmes et de les résoudre afin de jouir pleinement de tous ses droits.

⁶ C'est la capacité d'une organisation à rassembler les efforts de chacun pour promouvoir le changement. Participation, formation et valorisation sont transférés à la population locale.

Si les deux approches que nous analyserons, l'écodéveloppement et le *Buen Vivir*, font explicitement référence à ces trois registres de la coopération décentralisée (les populations locales peuvent ainsi devenir des acteurs de leur développement si le contexte institutionnel, économique, politique, social est pris en compte), elles semblent cependant diverger sur un point fondamental. Tandis que l'écodéveloppement part du local pour poser les fondements d'un modèle de développement endogène pour les pays du Tiers-monde (1), le *Buen Vivir* se positionne comme une alternative au développement (2). Il est toutefois possible de concilier ces deux approches dans le cadre de la coopération décentralisée (3).

1. L'ÉCODÉVELOPPEMENT ET LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE INITIÉE PAR LE SUD

Le terme d'écodéveloppement a été formulé pour la première fois en 1972 par Maurice Strong, qui était le secrétaire général de la première conférence des Nations Unies sur l'environnement humain qui s'est déroulée à Stockholm. Il servira de référence au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au cours des années 1970, avant d'être marginalisé et supplanté dans les années 1980 par le concept de développement durable, entendu dans son acception faible par les institutions internationales. Ce rejet s'explique par le fait que l'écodéveloppement propose un projet radical qui entend rompre avec l'optique libérale qui revient en grâce dans les années 1970 et qui « triomphera » dans les années 1980-1990.

L'écodéveloppement a été théorisé par Ignacy Sachs⁷, qui fut le secrétaire de Maurice Strong lors des conférences de Stockholm et de Rio. Au sein de la Fipad⁸, de nombreux débats et travaux permettront d'enrichir ce concept. À l'origine, nous rappelle Sachs, une interprétation plutôt restrictive fut donnée à l'écodéveloppement qui se voulait être « une stratégie de développement, fondée sur l'utilisation judicieuse des ressources locales et du savoir-faire paysan applicable aux zones rurales isolées du Tiers-monde. En quelque sorte l'existence des vestiges d'une économie traditionnelle écologiquement équilibrée fournissait à ces régions une occasion de ne pas s'engager dans la croissance déprédatrice des ressources et du milieu, de récuser les modèles venus de dehors, et plus particulièrement du Nord (fût-il capitaliste ou socialiste), et de

⁷ Voir en particulier Sachs (1977, 1978, 1980, 1981, 1997, 2007), Comelieu et Sachs (2000).

⁸ La Fondation pour un autre développement (Fipad) est l'héritière des travaux commencés en 1971 lors du Symposium de Founex sur le développement et l'environnement, première étape d'un chemin marqué ensuite par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm (1972), le Séminaire de Cocoyoc (1974) sur des modèles alternatifs d'utilisation des ressources et le Rapport Dag Hammarskjöld (1975). Légalement, la fondation dirigée par Marc Nerfin a été établie en 1976 et dissoute en 1995. L'ensemble des dossiers publiés par la Fipad est disponible à l'adresse suivante : <http://www.burmalibrary.org/show.php?cat=3775>.

faire mieux. C'est-à-dire assurer à ses habitants un mode de vie et un niveau de consommation satisfaisants, sans pour autant exploiter jusqu'à complet épuisement la nature et sans compromettre l'avenir des générations futures » (Sachs, 1978, 16). Mais il s'imposera par la suite comme un projet sociétal cherchant à harmoniser les objectifs sociaux et économiques collectifs et individuels avec une gestion à long terme des ressources et du milieu (Diemer, 2013 ; Berr, 2009), ce que Sachs résume ainsi : « Les objectifs du développement sont toujours sociaux, il existe une conditionnalité environnementale qu'il faut respecter, et enfin pour que les choses se fassent, il faut que les solutions envisagées soient économiquement viables » (Sachs, 2007, 252).

Tableau 1 : Les cinq critères de l'écodéveloppement

| | |
|--------------|--|
| Sociaux | <ul style="list-style-type: none"> - Un niveau acceptable d'homogénéité sociale - La distribution équitable des revenus - Le plein emploi ou une sécurité d'emploi assurant un niveau de vie acceptable - L'accès équitable aux ressources et aux services sociaux |
| Économiques | <ul style="list-style-type: none"> - Le développement équilibré des différents secteurs de l'économie - La sécurité alimentaire - La capacité de moderniser sans cesse l'appareil de production - Un degré d'autonomie suffisant en matière de recherches scientifiques et technologiques - L'intégration au marché international dans le respect des souverainetés nationales |
| Écologiques | <ul style="list-style-type: none"> - La protection des capacités de renouvellement des actifs naturels - Le contrôle des limites d'utilisation des ressources non renouvelables |
| Culturels | <ul style="list-style-type: none"> - Le changement dans la continuité (équilibre entre le respect des traditions et l'innovation) - La possibilité de concevoir un programme national de façon indépendante : l'autonomie personnelle, l'endogénéité (plutôt que la confiance aveugle dans des modèles étrangers), la confiance en soi alliée à une ouverture sur le monde |
| Territoriaux | <ul style="list-style-type: none"> - L'instauration d'un équilibre entre les aménagements ruraux et urbains (renverser les tendances favorisant l'allocation des fonds publics aux zones urbaines) - L'amélioration des paysages urbains - La lutte contre les disparités régionales - L'application de stratégies de développement respectueuses de l'environnement pour les zones écologiques fragiles |

Source : d'après Sachs (1997, 84-85).

Dès lors, l'écodéveloppement se positionne comme un outil de prospective et d'exploitation d'options de développement remettant en cause les tendances lourdes qui prédominaient à l'époque. La planification doit permettre de modifier les échelles de temps dans les prises de décisions (Berr, 2013), ce qui suppose de penser simultanément le court terme et le long terme au niveau

local, régional et national (Sachs, 2012). Il exige, d'autre part, une action concertée de tous les acteurs sociaux, un rééquilibrage des pouvoirs et des rôles au sein de l'économie réelle entre la société civile, l'État et les entreprises ainsi qu'une articulation explicite entre les espaces du développement, du local au transnational (Diemer, 2016). Le tableau 1 fournit une image assez complète de ce que représente l'écodéveloppement pour Sachs.

Le respect de ces critères suppose de rompre avec la logique dominante, inspirée par une vision rostowienne, qui pousse à la généralisation du modèle de développement occidental à l'ensemble de la planète. C'est pourquoi Sachs s'appuie sur la notion de *self-reliance* qui vise à favoriser l'autonomie des décisions et l'émergence de modes de développement alternatifs qui tiennent compte du contexte historique, culturel et écologique propre à chaque pays afin d'assurer la prise en charge équitable des besoins essentiels de chacun, qu'ils soient matériels ou immatériels, et en particulier celui de se réaliser à travers une vie qui ait un sens, ce qui doit se faire en harmonie avec la nature.

La satisfaction des besoins de chacun passe par une meilleure répartition des richesses – tant au niveau national qu'international –, donc par une modification du rapport de forces en présence qui, de plus en plus, favorise le marché et les firmes transnationales. Sachs souligne qu'il faut, « avec clairvoyance et franchise, prendre acte des dépendances majeures actuellement en exercice afin de ne pas ensuite parler de coopération et d'interdépendance comme si on était au départ dans des rapports transparents sur pied d'égalité entre nations et entre peuples. Selon des degrés et des formes variées, la dépendance de beaucoup de pays du Tiers-monde à l'égard des plus développés existe par le commerce inégal, par les servitudes technologiques, par le système monétaire et par les investissements, par la faible ou mauvaise industrialisation, par les mass media et les grands moyens de communication à courant dominant, etc. (...)

Ainsi, par exemple, par le biais soit des firmes multinationales, soit des autres grands systèmes transnationaux, continue à se développer une internationalisation du système productif le plus avancé au profit d'espaces particuliers et de groupes privilégiés : là encore c'est pour une privatisation des bénéfices et des avantages et pour une double collectivisation des coûts : au niveau de chaque pays qui supporte les diverses conséquences sociales et humaines de l'emprise d'un système technico-commercial extérieur dominant ; au niveau de la planète entière qui finit par être affectée dans diverses dimensions écologiques importantes. (...) On peut faire le constat que les principaux déséquilibres matériels et politico-économiques actuels de notre monde sont dus en majeure partie à un usage incontrôlé et irresponsable des grands pouvoirs techniques, à une volonté de puissance illimitée des groupes privilégiés qui ont le monopole des moyens, au système technico-industriel et commercial tel qu'il fonctionne » (Sachs, 1980, 125-126).

Parler de nouvelles formes de coopération internationale telle que la coopération décentralisée suppose d'être pleinement conscient des rapports de force en présence et de la façon dont ils s'exercent si l'on veut tenter de les

infléchir, voire de les contourner. Changer l'échelle d'intervention n'a de sens que si cela permet de modifier les rapports de force en présence. Et il apparaît clairement que, pour l'écodéveloppement, la voie du succès pour les pays en développement passe par la reprise en main de leur destin, donc par la mise en œuvre du principe de *self-reliance*. Comme le rappelle Sachs, « chaque forme de coopération doit s'apprécier en conjuguant divers critères : les acteurs des accords de coopération et les agents du processus d'exécution, les lieux de la décision et les formes de négociation, les champs de coopération et les types d'activités, les bénéficiaires, les objectifs des partenaires et les intérêts en cause, les rapports de force et de pouvoirs, etc. » (*Ibid.*, 126). Mettre l'accent sur ses propres forces suppose alors que « les échanges d'expérimentation doivent se libérer de l'illusion qu'on va trouver un modèle à l'extérieur susceptible de transposition. Ceci une fois admis, ils ne peuvent qu'être très enrichissants » (*ibid.*, 126). Il est donc bien clair pour l'écodéveloppement que les solutions doivent être formulées par les pays où elles vont être appliquées, ce qui suppose « sur le plan social, et non plus individuel, la capacité d'identifier les problèmes, de concevoir des solutions et de les exécuter » (*Ibid.*, 127). Bien sûr, « rien n'empêche que ces solutions comportent un volet d'importation du savoir, de l'équipement ou des matières. (...) L'important c'est que ce soit ce pays, et non ses partenaires du Nord, qui décide de ses priorités et choisisse ses fournisseurs en privilégiant chaque fois que possible la coopération entre les pays du Tiers-monde » (*ibid.*, 127-128). Ainsi, la voie privilégiée par Sachs s'inscrit dans une coopération décentralisée de type Sud-Sud et doit être menée à l'initiative des pays demandeurs : « idéalement, l'assistance du Nord devrait consister à mettre à la disposition des pays du Tiers-monde une certaine quantité de ressources, en leur garantissant toute liberté dans le choix des usages, y compris le droit à l'erreur *bona fide*. (...) Nous sommes persuadés que si l'initiative des modalités de coopération avec le Nord passait dans les mains des pays du Tiers-monde, après quelques bavures inévitables, ils apprendraient à identifier en quoi nous pouvons leur être utiles. Très certainement la part du transfert mimétique des techniques – ce pseudo-raccourci du développement – diminuerait » (*Ibid.*, 128)⁹. Par ailleurs, l'écodéveloppement pointe le rôle important de la société civile et non celui des collectivités territoriales. En fait, l'écodéveloppement ambitionne de modifier les rapports entre État, marché et société civile au profit de cette dernière. Si l'État fixe les grands objectifs, tout en étant le garant de leur réalisation par le biais d'une planification indicative, il convient de renforcer le poids de la société civile afin que l'État cesse d'agir au nom de l'intérêt général. En d'autres termes, le planificateur doit être attentif à la diversité des situations et se doit de recueillir un maximum d'informations, ce

⁹ Sachs confirmera plus tard cette position : « Il serait illusoire d'attendre du Sud qu'il résolve ses problèmes sociaux tant qu'il persistera à copier les modes de vie et les modèles de consommation du Nord, tout en dépendant des transferts massifs de techniques du Nord mal adaptées à ses propres réalités » (Sachs, 1997, 52).

qui suppose une participation la plus large possible des populations locales afin de bien identifier leurs problèmes et leurs besoins propres, mais aussi les potentialités du milieu naturel local (Godard, 1998, 224 ; Sachs, 1980, 32-33). Le concept de tiers-système mis en avant par Nerfin (1986) s'inscrit dans cette perspective et n'est pas sans rappeler celui de *self-reliance*. Pour lui, « contrastant avec le pouvoir gouvernemental – le Prince – et le pouvoir économique – le Marchand – il y a un pouvoir immédiat et autonome, parfois patent, toujours latent : le pouvoir des gens, ou du peuple. Certains, parmi le peuple, en prennent conscience, s'associent et agissent avec d'autres et deviennent ainsi citoyens. Les citoyens et leurs associations, ou mouvements, quand ils ne cherchent ni n'exercent le pouvoir gouvernemental ou le pouvoir économique, constituent le tiers-système. Contribuant à rendre patent ce qui est latent, le tiers-système est une expression du pouvoir autonome du peuple » (Nerfin, 1986, 5).

2. LE *BUEN VIVIR* ET LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE HORS DÉVELOPPEMENT

Évoquer l'écodéveloppement et le *Buen Vivir* sur un même plan n'est pas anodin. En effet, il convient de rappeler que ces deux approches ont acquis leurs lettres de noblesse dans le cadre du colloque de Cocoyoc¹⁰ (1974) dont la déclaration finale est un véritable réquisitoire contre les politiques libérales occidentales. Son premier paragraphe évoque l'échec de la Charte des Nations Unies (1945), son incapacité à répondre aux besoins fondamentaux de la planète : « Les hommes affamés, malades, sans abri et analphabètes sont plus nombreux aujourd'hui qu'au moment de la création des Nations Unies » (PNUE-CNUCED, 1974, 1). Sont mentionnées, également, des inquiétudes nouvelles liées à la dégradation de l'environnement, à des pressions croissantes sur les ressources naturelles et à un doublement de la population mondiale. Le problème est clairement identifié, il ne s'agit pas d'un manque de ressources, mais bien d'une « mauvaise redistribution économique et sociale » issue de près de cinq siècles de domination coloniale. Pour les experts, la solution de ces problèmes « ne peut être abandonnée à l'automatisme des marchés » (*Ibid.*, 2). Le marché met les ressources à la disposition de ceux qui peuvent les acheter plutôt que de ceux qui en ont besoin (contraste entre la consommation des occidentaux et celle des pays en développement). Il s'agit d'une demande artificielle qui génère du gaspillage, engendre une sous-utilisation des ressources et est à l'origine du faible prix des matières premières. Le texte insiste sur la nécessité d'aider les populations à s'éduquer et à s'organiser en vue d'une mise

¹⁰ Le colloque de Cocoyoc a été organisé par la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, créée en 1964) et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement, créé en 1972). Voir PNUE-CNUCED (1974).

en valeur des ressources spécifiques de chaque écosystème pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux (Sachs, 1978, 16).

L'écodéveloppement représente l'une des voies possibles – « Nous considérons que les efforts du Programme des Nations Unies pour l'environnement tendent à formuler des stratégies et assister des projets de développement socio-économique bien conçus (écodéveloppement), aux niveaux local et régional, constituent une contribution importante à cette tâche. Les conditions doivent être créées pour que les intéressés apprennent par eux-mêmes, à travers la pratique, comment faire le meilleur usage possible des ressources spécifiques de l'écosystème dans lequel ils vivent, comment concevoir des technologies appropriées, comment s'organiser et s'éduquer eux-mêmes à cette fin » (PNUE-CNUCED, 1974, 11) – celle du développement endogène, dépendant de ses propres forces (*self reliance*), soumis à la logique des besoins fondamentaux de la population, conscient de sa dimension écologique et recherchant la symbiose entre l'homme et la nature (Sachs, 1978, 17).

Mais ce n'est pas l'unique voie. Le *Buen Vivir* cherche également à faire entendre sa voix, et sur un registre légèrement différent de celui de l'écodéveloppement. Le *Buen Vivir* se positionne ni plus ni moins comme une alternative au développement. Il s'agit de « construire une autre économie » (Acosta, 2010, Alimonda, 2012) ; de « bâtir une organisation sociale différente du capitalisme, fondée sur le respect des Droits Humains et des Droits de la Nature » (Acosta, 2014). Cette économie repose sur les principes constitutifs d'un projet post-développementaliste, à savoir la solidarité, la soutenabilité, la réciprocité, la complémentarité, la responsabilité, l'intégralité (tous les êtres vivants sont nécessaires dans le monde), la suffisance, la diversité culturelle et l'identité, les égalités, la démocratie, ... Il faut, en effet, rappeler que les idées véhiculées par le *Buen Vivir* font écho aux mobilisations et aux soulèvements populaires des peuples indigènes d'Équateur et de Bolivie (*Sumak Kawsay* en quechua et *Suma Qamana* en aymara). Ces revendications sont l'expression de longs processus historiques, sociaux et culturels qui ont débouché sur des débats et des avancées notoires (inscription des principes du *Buen Vivir* dans la Constitution équatorienne en 2008 et bolivienne en 2009). Selon Gudynas (2011), le *Buen Vivir* présenterait même de nombreuses ontologies et il conviendrait de parler plutôt de « *Buenos vivires* » en fonction de chaque contexte social et environnemental.

Du point de vue de la coopération décentralisée, nous retrouvons ici les trois points évoqués en introduction.

(i) Tout d'abord, le *Buen Vivir* trouve dans les travaux de Schuldt (1997) sur l'autocentrage un moyen de remettre à l'honneur la dimension locale. Autocentrer une économie, « consiste à développer ses forces productives endogènes, comprenant les capacités humaines et les ressources productives locales, ainsi que le contrôle équivalent de l'accumulation et le centrage des modèles de consommation » (Acosta, 2014, 122). Tout ceci doit s'accompagner d'un processus politique de pleine participation des citoyens, de manière que se mette en place un contre-pouvoir à l'échelle du pays : « Le point de départ de

L'autocentrage est la localité, dans le sens où la scène nationale part du local et se construit à partir des régions sujets. La voie autocentrée est également un processus de (auto)construction du pouvoir populaire » (Romero, 2009). Pour ce faire, la population doit être impliquée « activement » dans tous les projets. L'attribution des ressources locales et les décisions en matière d'investissements ne doivent plus se faire sans la société civile. Cette dernière doit prendre part à la conception, à la gestion et au développement des espaces autogérés, mais aussi au choix des nouveaux biens et services en circulation ou encore aux technologies utilisées. Les populations autochtones et indigènes sont alors amenées à « renoncer à leur passivité pour devenir des promotrices autonomes des services de santé, d'éducation, de transport,... qui seront désormais développés et coordonnés à l'échelle régionale et locale » (Acosta, 2014, 124).

(ii) Ensuite, cette autonomisation des communautés alliée à une décentralisation des décisions doit faciliter la transition vers une société post-extractrice, fondée sur l'écologie, la solidarité et l'équité sociale. En Équateur, douze objectifs du Plan national du *Buen Vivir* (2013-2017) sont avancés pour préparer cette transition (tableau 2). On y trouve, notamment, la volonté de freiner le dépouillement des communautés (réflexion sur la question des biens communs), la réduction de la dépendance au pétrole et à l'exploitation minière, la disparition du gaspillage et la prise en compte de l'entropie, la redistribution des revenus et des richesses, ou encore une réflexion sur le choix des modèles technologiques (en proposant des alternatives locales).

Tableau 2 : Les douze objectifs du Plan national du *Buen Vivir* (2013-2017) en Équateur

| | |
|-------------|--|
| Objectif 1 | Consolider la gouvernance démocratique et construire le pouvoir du peuple |
| Objectif 2 | Favoriser l'équité territoriale et sociale, la cohésion, l'inclusion et l'égalité dans la diversité |
| Objectif 3 | Améliorer la qualité de vie des gens |
| Objectif 4 | Renforcer les capacités et le potentiel des citoyens |
| Objectif 5 | Construire des espaces pour l'interaction sociale et renforcer l'identité nationale, les diverses identités, la plurinationalité et l'interculturalité |
| Objectif 6 | Consolider la transformation du système judiciaire et renforcer la sécurité, avec un strict respect des droits humains |
| Objectif 7 | Garantir les droits de la Nature et promouvoir globalement la soutenabilité environnementale |
| Objectif 8 | Consolider le système économique solidaire et social, soutenablement |
| Objectif 9 | Garantir la dignité au travail sous toutes ses formes |
| Objectif 10 | Promouvoir la transformation de la structure productive |
| Objectif 11 | Assurer la souveraineté et l'efficacité des secteurs stratégiques pour une transformation industrielle et technologique |
| Objectif 12 | Garantir la souveraineté et la paix, améliorer l'insertion stratégique mondiale et l'intégration latino-américaine |

Source : National Planning Council of Ecuador Republic (2013).

(iii) Enfin, il s'agit de repenser l'État sous l'éclairage du plurinational et de l'interculturalité à partir d'une organisation institutionnelle qui puisse appliquer l'exercice horizontal du pouvoir. Certaines formes d'organisation sociale telles que les espaces communautaires peuvent ainsi se transformer peu à peu en « lieux de pouvoir économique » sur un territoire donné (la notion de communauté est ici intimement liée à celle de territoire). Ces structures autogérées, vivant de valeurs humanistes et respectant la vie, peuvent être des quartiers, des entreprises, des exploitations agricoles, des villages... Le *Buen Vivir* entend promouvoir ces enclaves « anticapitalistes », ouvertes sur les autres et coopérant entre elles (au sein de ces espaces libérés, les personnes doivent s'organiser pour retrouver et revendiquer le contrôle de leur vie), mais également généraliser ce modèle à une bonne partie de l'Amérique latine (il s'agit de poser la question de l'intégration régionale au sein du processus de mondialisation). C'est à ce prix que le *Buen Vivir* permettra la revalorisation des entités culturelles des populations locales, l'interaction des mouvements populaires et l'intégration socio-économique des populations.

3. PEUT-ON CONCILIER LES DEUX APPROCHES DANS UN CADRE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ?

Bien que l'écodéveloppement et le *Buen vivir* se positionnent sur des registres assez différents, l'un entendant partir du local pour poser les fondements d'un modèle de développement endogène pour les pays du Tiers-monde, alors que l'autre se positionne comme une alternative au développement, tous deux s'inscrivent dans une démarche de décentralisation du processus de décision et de responsabilisation des populations. L'écodéveloppement et le *Buen vivir* exigent une action concertée de tous les acteurs sociaux, un rééquilibrage des pouvoirs et des rôles au sein de l'économie réelle entre la société civile, l'État et les entreprises, ainsi qu'une articulation explicite entre les espaces du développement, du local au transnational, en passant par les échelons intermédiaires (le régional, le national).

Le thème de la participation des populations au développement, ou tout simplement à l'ébauche d'un autre monde, est ici central. Conçue comme un processus grâce auquel les acteurs sociaux, et plus particulièrement les plus défavorisés, influencent les décisions qui les affectent, la participation des populations est une notion apparue dans le contexte politique des années 1990 (pour l'écodéveloppement participatif) et dans les années 2000 (pour le *Buen Vivir*). Cette approche se démarque nettement de la participation considérée essentiellement comme un outil opérationnel de gestion de projets. Selon Lazarev (1993, 21), elle sous-entend « la reconnaissance d'une expression politique et, dans le discours international, on l'associe aux notions de démocratisation, de maîtrise des actions de développement, de capacité d'autogouvernement ». La participation des acteurs locaux associée à l'éducation

des masses doit permettre d'internaliser les dimensions sociale et environnementale, et donc de changer le système des valeurs par rapport aux attitudes dominatrices face à la nature ou à la pauvreté.

L'écodéveloppement et le *Buen vivir* partagent un même objet, l'approche participative suppose que les décisions ne sont pas prises « pour », mais « par », les populations, compte tenu de leurs priorités et de leur diversité. Une telle approche nous place alors dans une autre dimension de l'aide au développement. Les projets participatifs ne s'adressent plus à des bénéficiaires mais à des acteurs du développement. L'action ne peut être valablement fondée que sur un travail au contact même de la réalité sociale. On comprend dès lors les enjeux d'une coopération décentralisée pour ces deux modèles. Il s'agit de permettre aux populations de prendre la responsabilité de leur propre développement (*self-reliance*) et d'influencer les changements de leur propre société (*empowerment strategies*). La coopération décentralisée s'entend donc comme un processus de longue haleine qui tendrait à améliorer sans cesse la capacité des sociétés à s'autogérer et à progresser sur le plan matériel, culturel, social ou politique. Dans le cas du *Buen Vivir*, on peut citer l'exemple de l'Association Olives qui intervient dans la communauté des Cojimies (Équateur) pour améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et de leurs familles (niveau de santé, d'éducation, d'insertion économique et sociale), tout en cherchant à faire évoluer les mentalités sur la perception du handicap. Dans le cas de l'écodéveloppement, on peut évoquer le projet de coopération décentralisée entre la commune de Cesson-Sévigné (France) et celle de Dankassari (Niger), visant à renforcer les capacités de la commune de Dankassari dans plusieurs actions prioritaires : réalisation d'un plan hydraulique, amélioration de l'efficacité des services municipaux au niveau de l'état civil et de la perception de la taxe municipale, projet d'éducation à l'environnement et de reboisement, formation des femmes etc. (Diemer, 2015).

CONCLUSION

L'écodéveloppement, comme le *Buen Vivir*, se présentent comme des projets sociétaux cherchant à harmoniser les objectifs sociaux et économiques collectifs et individuels avec une gestion à long terme des ressources et du milieu (Berr, 2013 et 2009 ; Diemer, 2013). D'une part, ils se positionnent comme des outils de prospective remettant en cause les tendances lourdes qui prédominent (système capitaliste, logique de marchés). D'autre part, ils invitent à une action concertée de tous les acteurs sociaux, à un rééquilibrage des pouvoirs et des rôles au sein de l'économie réelle entre la société civile, l'État et les entreprises ainsi qu'à une articulation explicite entre les espaces du développement, du local au transnational. Cette théorie de l'action collective constitue un point clé dans la représentation de l'imaginaire économique, c'est un moyen de replacer l'Humain et la Nature au cœur de nos préoccupations. Du point de vue de la coopération décentralisée, ces deux approches supposent de partir du territoire

et des savoirs locaux pour établir les quatre priorités suivantes : les droits des populations indigènes, la durabilité environnementale, la transformation du système productif et la réduction des inégalités. De ce fait, la coopération économique décentralisée suppose (1) que la collectivité fasse preuve de responsabilité économique vis-à-vis des enjeux mondiaux du développement durable ; (2) que la collectivité s'engage dans le renforcement des collectivités locales partenaires (en apportant des moyens et des compétences) ; (3) que la collectivité favorise au niveau local l'établissement de relations économiques, l'implication du tissu social et la mobilisation citoyenne (la coopération décentralisée est un outil de sensibilisation aux enjeux Nord-Sud) ; (4) que la collectivité gagne en termes d'image en apparaissant comme solidaire et ouverte au monde. La comparaison des deux approches s'arrête toutefois ici car sur le plan des idées, l'écodéveloppement entend partir du local pour poser les fondements d'un modèle de développement endogène pour les pays du Tiers-monde alors que le *Buen Vivir* se positionne comme une alternative au développement.

BIBLIOGRAPHIE

- ACOSTA A. (2014) *Le Buen Vivir*, Paris, Les éditions Utopia.
- ACOSTA A. (2010) El Buen Vivir en el camino del post desarrollo – una lectura desde la Constitución de Montecristi, *Policy Paper*, 9, Fundación Friedrich Ebert.
- ALIMONDA H. (2012) Desarrollo, post-desarrollo y Buen Vivir : reflexiones a partir de la experiencia ecuatoriana, *Revista de CLASCO*, 7, 14-27.
- BERR É. (2013) L'écodéveloppement comme fondement d'une économie politique du développement durable ?, *Revue Francophone du Développement Durable*, 2, 8-21.
- BERR É. (2009) Le développement soutenable dans une perspective post keynésienne : retour aux sources de l'écodéveloppement, *Économie appliquée*, LXII (3), 221-244.
- COMELIAU C., SACHS I. (dir.) (2000) *Histoire, culture, styles de développement*, Paris, L'Harmattan.
- CORNWALL J. R., PERLMAN B. (1990) *Organisational Entrepreneurship*, Homewood, II Irwin.
- CROCKER D. A (2010) Participation in Local Development, in C. K. Wilber, A. K. Dutt (eds) *New Directions in Development Ethics*, Notre Dame, University of Notre Dame, 308-332.
- DIEMER A. (2016) *Les économistes et le développement durable*, Paris, Oeconomia.
- DIEMER A. (2015) De l'éducation à l'environnement à l'éducation au développement durable, *Rapport scientifique pour l'IFADEM – AUF*, Observatoire des représentations du développement durable, 190 p.
- DIEMER A. (2013) Développement durable plutôt qu'écodéveloppement, le nouveau « gadget idéologique » de l'occident ?, *Revue Francophone du Développement Durable*, 2, 21-45.
- DIEMER A. (2004) Et si l'économie était une science morale !, in A. Diemer (dir.) *Enseigner l'économie*, Paris, L'Harmattan, 27 - 51.
- DIEMER A., MARQUAT C. (2015) *Regards croisés Nord-Sud sur le développement durable*, Paris, De Boeck.

- DJEFLAT A., BOIDIN B. (2010) Coopération décentralisée et développement durable, *Développement durable et territoires*, 1(1), <http://developpementdurable.revues.org/8385>.
- DRYDYK J. (2010) Participation, empowerment and democracy. Three Fickle Friends, in C. K. Wilber, A. K. Dutt (eds) *New Directions in Development Ethics*, Notre Dame, University of Notre Dame, 333-356.
- DRYDYK J. (2005) When is Development More Democratic, *Journal of Human Development*, 6(2), 247-267.
- FIGUIÈRE C., BOIDIN B., DIEMER A. (2014) *Économie politique du développement durable*, Paris, De Boeck.
- FROGER G. (2010) Les coopérations au développement durable en questions dans les pays du Sud, *Développement durable et territoires*, 1(1), <http://developpementdurable.revues.org/8364>.
- GODARD O. (1998) L'écodéveloppement revisité, *Économies et Sociétés*, F(36), 213-229.
- GOULET D. (1971) *The Cruel Choice, A New Concept in The Theory of Development*, New York, Atheneum.
- GUDYNAS E. (2011) Buen Vivir: Today's tomorrow, *Development*, 54(4), 441-447.
- HOCHET P. (2006) La bonne gouvernance à l'épreuve des contextes locaux, un projet de gestion participative des ressources pastorales au Mali, *Autrepart*, 37, 111-127.
- LACKEY A. S., BURKE R., PETERSON M. (1987) Healthy Communities: the goal of community development, *Journal of the Community Development Society*, 18(2), 1-17.
- LAZAREV G. (1993) *Vers un écodéveloppement participatif*, Paris, L'Harmattan.
- NATIONAL PLANNING COUNCIL OF ECUADOR REPUBLIC (2013) National Plan for Good Living, 2013-2017, *National Secretariat of Planning and Development*, Quito, Ecuador, 130 p.
- NERFIN M. (1986) Ni prince ni marchand : citoyen. Une introduction au tiers système, *IFDA Dossiers*, 56, <http://www.burmalibrary.org/show.php?cat=3775>.
- NEUMAYER E. (2003) *Weak versus Strong Sustainability. Exploring the Limits of Two Opposing Paradigms*, Cheltenham, Edward Elgar.
- PNUE-CNUCED (1974) *Patterns of Resource Use, Environment and Development Strategies*, Conférence de Cocoyoc, Mexique.
- RAPPAPORT J. (1984) Studies in Empowerment: introduction to the Issues, *Prevention in Human Services*, 3, 1-17.
- ROWLANDS J. (1995) Empowerment Examined, *Development in Practice*, 5, 101-107.
- ROMERO R. (2009) Desarrollo autocentrado de base popular en el Perú y América Latina. Fundamentos del autogobierno, *ALAI*, América Latina in Movimiento.
- SACHS I. (2013), Plaidoyer pour l'écodéveloppement, *Revue Francophone du Développement Durable*, 2, 5-8.
- SACHS I. (2012) Une seule solution, la planification, *Libération*, 19 juin.
- SACHS I. (2007) *La troisième rive. À la recherche de l'écodéveloppement*, Paris, Bourin Éditeur.
- SACHS I. (1997) *L'écodéveloppement*, Paris, Syros, 2nd édition.
- SACHS I. (1981) *Initiation à l'écodéveloppement*, Paris, Éditions Privat.
- SACHS I. (1980) *Stratégies de l'écodéveloppement*, Paris, Économie et Humanisme, Les éditions ouvrières.
- SACHS I. (1978) Écodéveloppement : une approche de planification, *Économie Rurale*, 124, 16-22.

- SACHS I. (1977) *Pour une économie politique du développement*, Paris, Flammarion.
- SCHULDT J. (1997) *Dineros Alternativos para el Desarrollo Local*, Lima, Universidad del Pacífico.
- SEN A. (2000) *Un nouveau modèle économique : Développement, Justice, Liberté*, Paris, Odile Jacob.
- SEN A. (1999) *L'économie est une science morale*, Paris, La découverte.
- SEN A. (1991) La liberté individuelle, une responsabilité sociale, revue *Esprit*, mars, 5-21.
